

---

## PARTIE OFFICIELLE

---

### APOSTOLAT DE LA PRIERE

*Intention générale de décembre approuvée et bénie  
par Notre Saint Père le Pape.*

#### LE DÉCRET SUR LA COMMUNION QUOTIDIENNE

“ La communion fréquente et quotidienne, a dit Pie X, dans ce décret, doit être accessible à tous les fidèles, de quelque classe ou condition qu'ils soient ; de sorte que nul, s'il est en état de grâce et s'approche de la sainte Table avec une intention droite et pieuse, ne puisse en être écarté ”. Les motifs que nous avons de communier tous les jours sont énumérés dans le même décret : ce sont : le désir de l'Église ; le désir de Notre Seigneur lui-même ; l'exemple des premiers fidèles et enfin, le besoin que nous en avons tous.

Il y a douze ans à peine que ce grand décret sur la communion quotidienne s'est levé comme un soleil sur les âmes et déjà dans l'Église quelque chose est changé.

De tous les horizons, monte une vague d'amour vers l'Hostie de nos ciboires. Partout il y a progrès. Prions pour que ce progrès s'accroisse davantage dans tous les pays ; supplions le Cœur de Jésus d'amener un plus grand nombre d'âmes à venir tous les jours à la table sainte trouver consolation à leurs peines, remède à leurs maux et soutien à leurs faiblesses.

#### OFFRANDE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre en particulier pour l'observation du décret sur la communion quotidienne.

*Résolution apostolique* : Je communierai tous les jours si je le puis ; je ferai ressortir les avantages de la communion quotidienne.